

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 61.690 du 11 septembre 1996

A.66.577/VI-12.984

En cause : **ZIEGELS** Marie-Dominique
rue Bois l'Evêque 2A
4000 Liège,

contre :

la Ville de Liège,
ayant élu domicile chez
Mes Dominique WAGNER et
Vincent NEUPREZ, avocats,
Quai de Rome 2
4000 Liège.

LE CONSEIL D'ETAT, VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 24 novembre 1995 par Marie-Dominique ZIEGELS qui demande l'annulation de "la décision prise par la ville de Liège de nommer M^{me} Dominique BARRAS en qualité de professeur de droit, à titre définitif, pour quatre périodes" dans l'enseignement de promotion sociale de la ville (cours communaux de sciences communales et d'informatique);

Vu le mémoire en réponse;

Vu la lettre du 25 juin 1996 adressée au Conseil d'Etat par l'avocat de la requérante;

Vu le rapport de M. BOUVIER, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 26 juillet 1996 fixant l'affaire à l'audience du 26 juin 1996;

Vu la notification de cette ordonnance et du rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M. LEROY, conseiller d'Etat;

Entendu, en leurs observations, Me P. HENRY, loco D. DRION, avocat, comparaissant pour la requérante et Me D. WAGNER, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. BOUVIER, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre du 25 juin 1996, l'avocat de la requérante fait savoir au Conseil d'Etat que sa cliente se désiste de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit accueilli,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 4.000 francs, sont mis à charge de la requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique
de la VI^e chambre, le onze septembre 1900 nonante-six par :

MM. ANDERSEN, président de chambre,
 LEROY, conseiller d'Etat,
 HANSE, conseiller d'Etat,
M^{me} MALCORPS, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

M.-Chr. MALCORPS.

R. ANDERSEN.